



Projet agrivoltaïque de la Frenière d'en Haut

Lettre d'information #1 - Mars 2024

LE MOT DE LA CHEFFE DE PROJET

Madame, Monsieur,



Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis quelques mois la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Noyant-d'Allier : le projet de la Frenière d'en Haut. Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires des terrains concernés, puis les études ont été initiées. Une présentation du projet à M. le Maire a également été réalisée fin 2023.

Les études évaluant les potentiels impacts sur la nature, l'activité agricole, le paysage et le territoire sont en cours de finalisation et leurs résultats permettront d'adapter au mieux le projet aux spécificités locales. La dernière rencontre avec l'équipe du Conseil Municipal s'est tenue en février et les résultats des premières études ont été présentés au cours de cette réunion.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens. C'est dans cet esprit que nous vous adressons ce jour cette première lettre d'information. Suivez toutes les actualités du projet sur le site internet dédié : noyant-dallier.parc-solaire.com.

Bonne lecture !

Magali Romand,
Cheffe de projets solaires, RWE Renouvelables France

LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



46
hectares

Les études pour le potentiel parc se déroulent sur 46 hectares. Le taux de couverture par les panneaux solaires sera de moindre emprise.



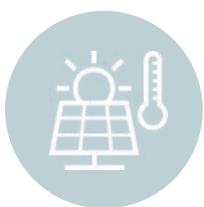
7100
foyers

Un parc photovoltaïque de 20 MWc produit l'équivalent de la consommation électrique de 7100 foyers (ADEME).



18 à 26
MWc

La puissance photovoltaïque pourrait être comprise entre 18 et 26 MWc potentiels sur cette zone de 46 ha.



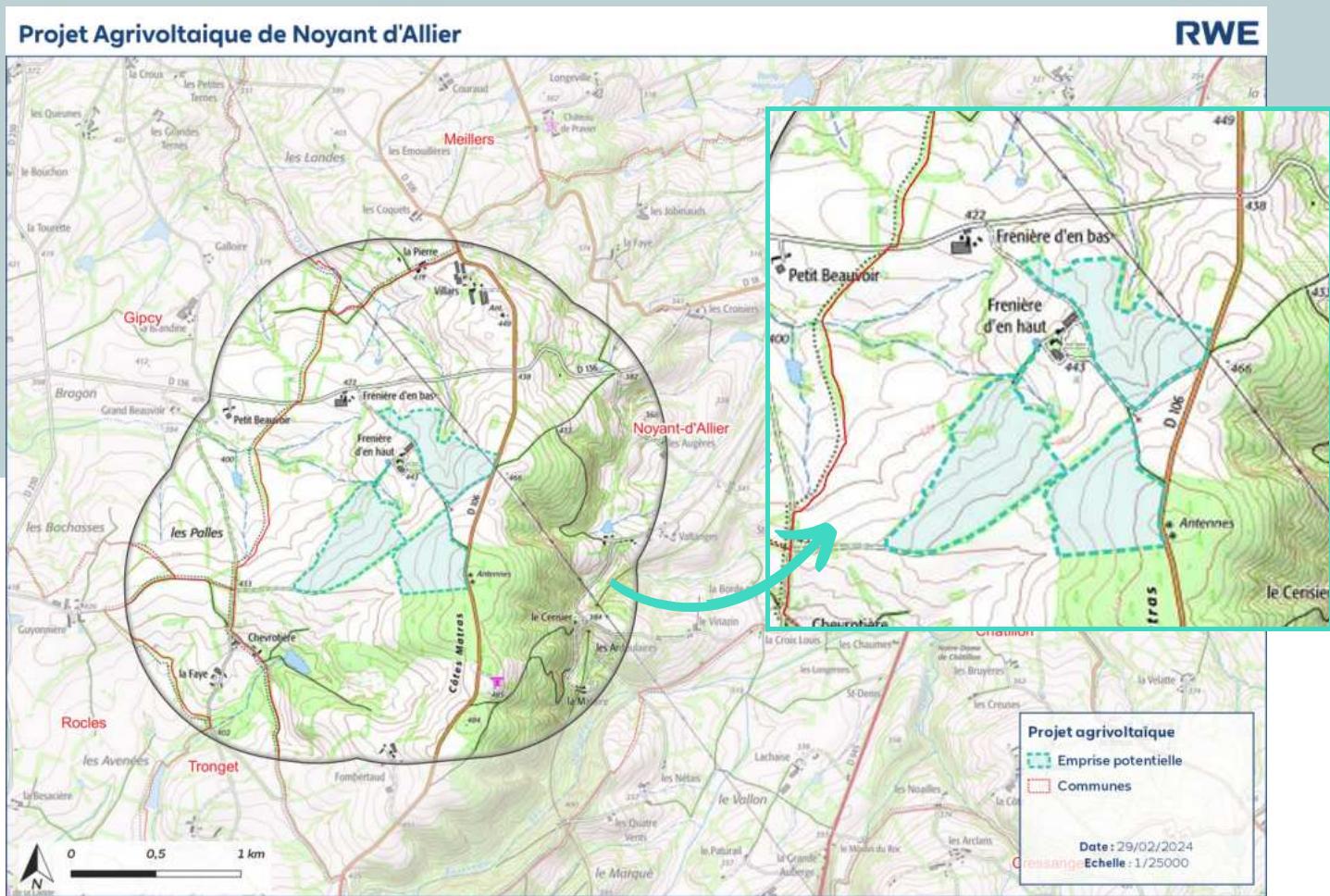
2028
mise en service

Le parc agrivoltaïque de Noyant-d'Allier devrait être mis en service à l'horizon 2028.

Allier production d'énergie...

OÙ SE SITUE LA ZONE DE PROJET ?

La zone d'études du projet agrivoltaïque se situe à l'ouest de la commune de Noyant-d'Allier, près du hameau de la Frenière d'en Haut. Cette zone a été choisie suite à la prise en compte de différents enjeux : environnementaux, agricoles, paysagers... L'objectif est de mener un projet agrivoltaïque : c'est-à-dire d'allier activité agricole et production d'électricité d'origine renouvelable.



POURQUOI UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE À NOYANT-D'ALLIER ?

Depuis 2019, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est engagée dans la transition écologique et énergétique grâce à la construction de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'objectif est de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) à horizon 2050. L'une des mesures identifiées est notamment le développement des énergies renouvelables sur le territoire afin de répondre aux besoins locaux d'ici 2050 :

- **Multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable pour atteindre l'autonomie énergétique**
- **Réduire de 35% les émissions de gaz à effet de serre du territoire**
- **Réduire de 51% la consommation énergétique du territoire**

Objectifs fixés	2015	2050
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (GWh/an)	68	344
<i>Source : Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais - Synthèse du PCAET</i>		

... et activité agricole



L'AGRIVOLTAÏSME, UNE PRATIQUE INNOVANTE ET ENCADRÉE

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été publiée en mars 2023. Elle précise qu'une installation agrivoltaïque est "une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole**".

L'agrivoltaïsme, qui se développe peu à peu en France, met en avant la notion de service rendu de l'installation de production électrique à l'agriculture.

L'agrivoltaïsme tend à devenir un axe majeur du développement photovoltaïque en France, afin de répondre aux objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE LA FRENIÈRE D'EN HAUT

Le projet agrivoltaïque de la Frenière d'en Haut vise à installer des trackers photovoltaïques sur des parcelles en grandes cultures. Les panneaux seront mobiles et pourront suivre les mouvements du soleil.

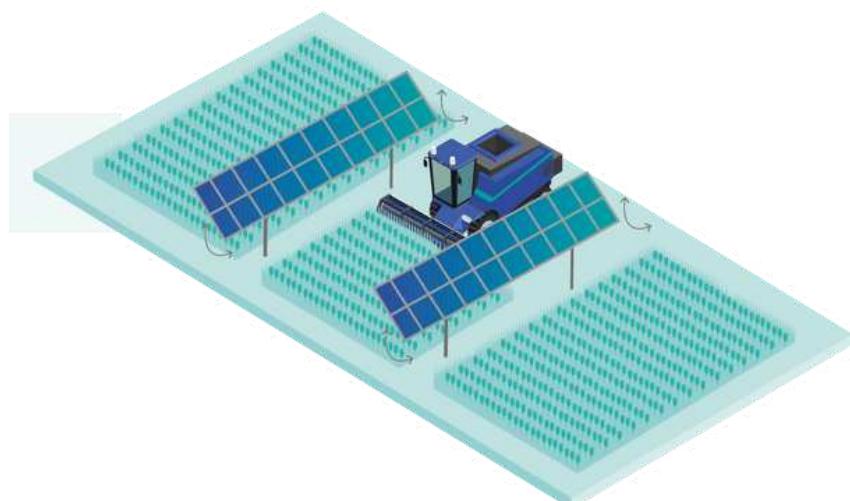
Actuellement, les parcelles agricoles sont utilisées pour la production céréalière. L'installation de panneaux mobiles suivant le soleil permettra une continuité de la production céréalière, tout en produisant une électricité d'origine renouvelable. Les différentes caractéristiques sont étudiées avec l'agriculteur, pour que le projet soit adaptatif et permette des cultures diverses.

Une étude agricole poussée s'assurera de la viabilité économique des exploitations concernées et indiquera les éventuels impacts à compenser.

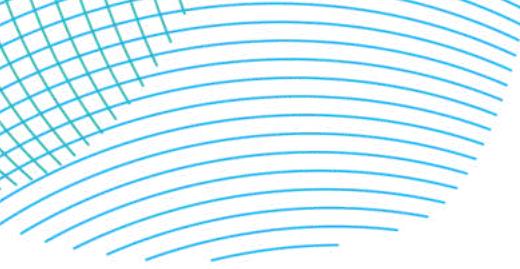
Le projet solaire apporterait, en complément d'une énergie décarbonée au territoire, divers bénéfices agricoles :

- Résilience face à la multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (grêle, sécheresse...)*,
- Amélioration du modèle économique de l'exploitation avec une production à plus grande valeur ajoutée*,
- Rémunération complémentaire pour les exploitants des parcelles et stabilisation de leurs revenus.

*source : Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, ADEME, 2021



Exemple schématique d'un projet de trackers photovoltaïques au-dessus des champs de grandes cultures
© RWE



Les études relatives au projet

L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE PREMIÈRE ÉTAPE CLÉ

Pour construire et exploiter un parc agrivoltaïque, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire.

L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique, paysager et dans le cas présent agricole, sont détaillés ci-dessous.

Volet écologique



L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour Eviter, Réduire ou Compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant CERA Environnement.

Volet paysager



L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet agrivoltaïque de la Frenière (d'en Haut) : présence ou non de monuments historiques, sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager est adapté en fonction de la topographie de chaque site d'étude et décrit les zones de visibilités potentielles du projet (dans la phase amont). Dans une seconde phase, il est mis à jour avec le design du projet ; la visibilité est réévaluée, et des mesures telles que la mise en place de haies peuvent être proposées, en concertation avec les habitants. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant ENCIS.

Volet agricole



Pour les projets agrivoltaïques, une étude préalable agricole est menée afin d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. L'étude comprend notamment une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs sur l'agriculture locale et doit prévoir des mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. En outre, des mesures de compensation sont proposées pour consolider l'économie agricole : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière.

L'objectif est que le projet photovoltaïque rende service au projet agricole. L'étude préalable agricole est menée par Agrosolutions.

Les retombées pour le territoire

DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Le parc agrivoltaïque générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation du parc.

Retombées fiscales* pour un projet de 20 MWc :

Commune de Noyant-d'Allier	12 900 € / an
Communauté de communes du Bocage Bourbonnais	29 800 € / an
Département de l'Allier	18 900 € / an

*Simulations réalisées en novembre 2023, basées sur les dispositions fiscales de 2022 (source : impots.gouv.fr)

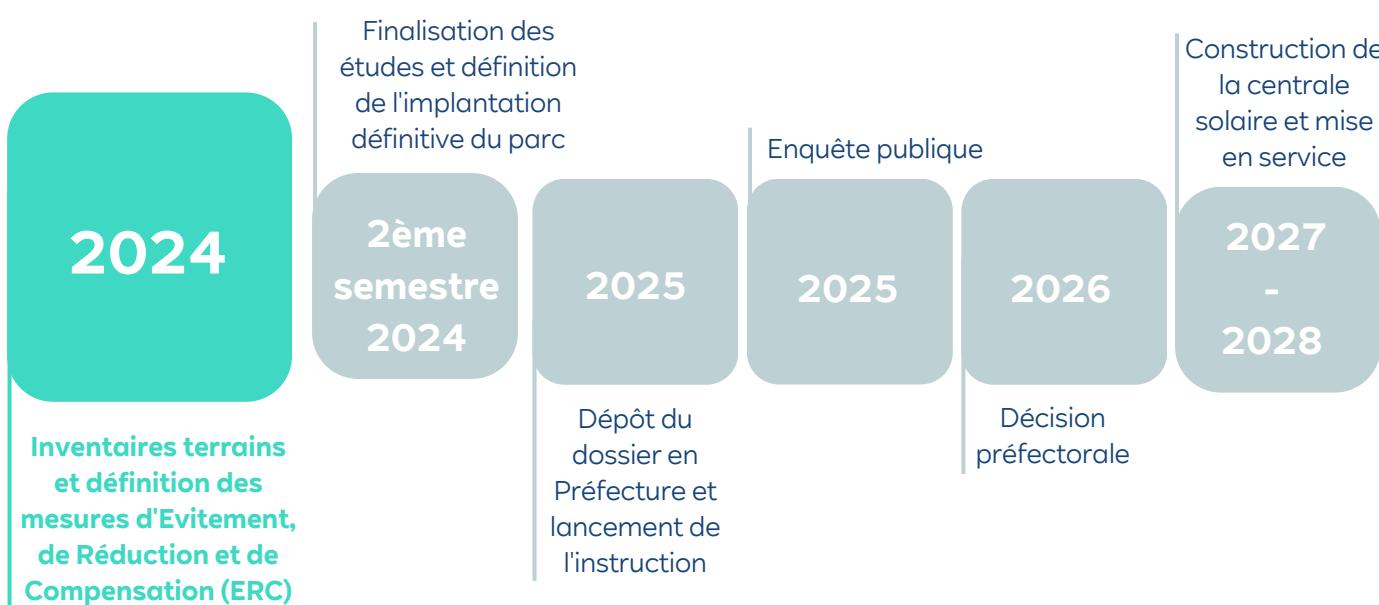
De plus, RWE pourra verser à la commune de Noyant-d'Allier une **indemnité d'utilisation des chemins communaux** d'un montant allant de 2 500 à 4 500€/an, en fonction du linéaire consenti.

RWE abonde également un **fonds régional**, grâce à la valeur créée par les parcs de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Celui-ci permettra de financer des projets associatifs en lien avec la protection de la biodiversité, la transition énergétique, ou la sauvegarde du patrimoine.

Enfin, et surtout, les **bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux agricoles, écologique et paysagers, accès des pompiers, etc. C'est le Préfet de l'Allier qui décidera à l'issue de l'instruction du dossier d'autoriser ou non la construction du parc agrivoltaïque.



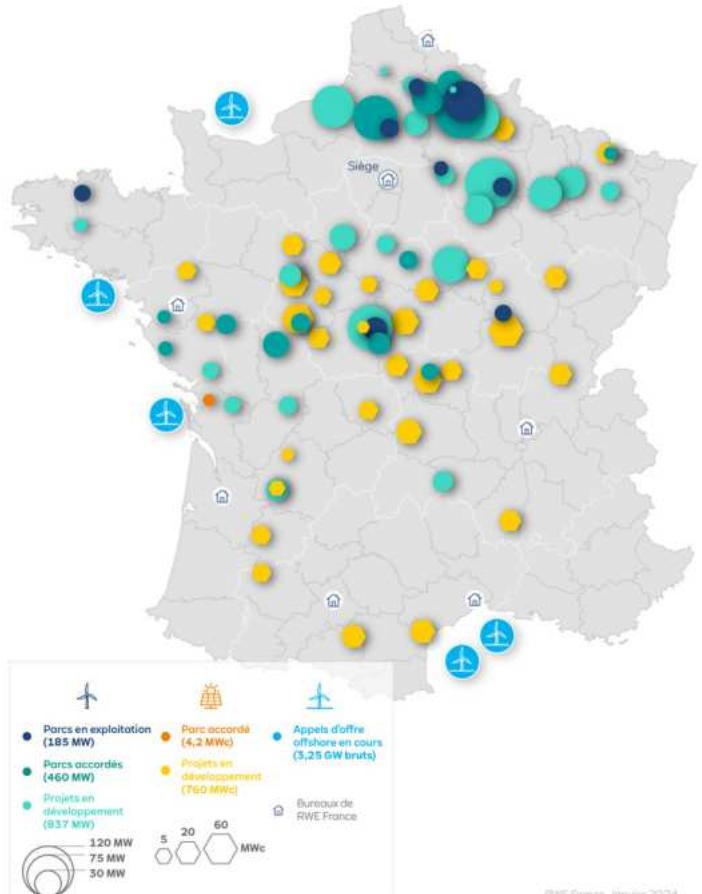
Qui sommes-nous ?

RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables. Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



Contacter la cheffe de projet



Magali Romand
RWE Renouvelables France
magali.romand@rwe.com

Retrouvez plus d'informations sur
le site du projet :
noyant-dallier.parc-solaire.com

